DECLARATION DES PERFORMANCES

Selon le Règlement Produit de Construction (UE)305/2011

N° DDP 009-01

SITE DE PRODUCTION : ASASP-ARROS(64)

Coordonnées du producteur:	CARRIERE DANIEL 64660 ASASP-ARROS

Evaluation et vérification de la constance des performances:
Système 4

Identification des produits	Usages prévus				Pétrographie	Performances déclarées
	NF EN 12620 (a)	NF EN 13139 (b)	NF EN 13242 (c)	NF EN 13043 (d)		
0/4 C	X				GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE
0/16C	X		X		GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE
0/22 C	X		X		GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE
0/31.5 C			X		GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE
0/63.5 C			X		GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE
4/16 C	X				GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE
16/22.4 C	X				GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE
31.5/63.5 C			X		GRAN/ NAT/ Roche mass. Calcaire	Voir étiquette CE

(a) **NF EN 12620+A1:2008** - Granulats pour béton
(B) **NF EN 13139:2003** - Granulats pour mortiers
(C) **NF EN 13242+A1:2008** - Granulats pour matériaux traités auux liants hydrauliques et matériaux non traités utilisés pour travaux de génie civil et pour la contruction des chaussées
(d) **NF EN 13043:2003** - Granulats pour mélanges hydrocarbonés et pour enduits superficiels utilisés dans la construction des chaussées, aérodromes et d'autres zones de circulation

Nous déclarons que les performances de tous les granulats référencés ci-dessus sont conformes à celles déclarées et indiquées sur l'étiquette CE.
La présente déclaration des performances est établie sous notre seule responsabilité.

Fait à LESCAR, le 01/07/2013

Mr ROMEIRO Alvaro
Directeur Général